



**BPJEPS  
AF  
2023-2024**

**CREPS  
Centre-Val de Loire**

**Devenez Professeur de Fitness, « Coach sportif »**

## **PRESENTATION de la FORMATION**

### **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) Session 2023-2024**

Créé en 2001, le BPJEPS (niveau 4) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, et d'éducateur sportif.

Conformément à l'Arrêté du 27 avril 2016, le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité ; d'une mention ; d'une option.

⇒ **Spécialité Educateur sportif, Mention Activités de la Forme (AF), Option Cours collectif (CC) et/ou Haltérophilie et musculation (HM)**

Textes de référence : l'arrêté du 5 septembre 2016 et ses annexes.

#### ► **Le métier :**

L'éducateur sportif d'activités de la forme exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant les supports techniques liés aux activités de la forme dans la limite des cadres réglementaires :

- il est responsable au plan pédagogique,
- il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge,
- il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

#### ► **Le secteur d'activité accessible par le détenteur du diplôme :**

1. L'éducateur sportif d'activités de la forme exerce ses fonctions au sein :

- de structures privées du secteur marchand,
- de structures associatives,
- d'autres structures employeurs : collectivités territoriales, comités d'entreprise, structures de vacances organisées...
- au titre de salarié et/ou au titre de travailleur indépendant.

Ces structures proposent une pratique selon différentes modalités pour tout âge et tout public, et une amplitude d'accueil importante.

## 2. Description de l'emploi :

Les profils d'emploi repérés sont adossés aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur...

## 3. Description des activités :

Ces activités sont classées autour de deux fonctions non hiérarchisées :

- fonction conduite d'un projet d'animation,
- fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure.

Dans chaque fonction sont décrites :

- les activités conduites par tous les titulaires de la mention quelle que soit la situation professionnelle concernée,
- les activités spécifiques à chacune des 2 options suivantes :

- **option « cours collectifs » :**

- activités des cours collectifs, avec ou sans musique ;
- activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic... ;
- activités de renforcement et d'étirement musculaires.

- **option « haltérophilie, musculation » :**

- activités de l'haltérophilie ;
- activités de la musculation (machines, barres, haltères...);
- activités de cardio-training (ergomètres ...);
- activités de récupération (étirements, relaxation...).

## ► Les conditions d'accès à la formation :

- Etre âgé de 18 ans.
  - Le certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la forme datant de moins de un an à l'entrée en formation à télécharger depuis le site du CREPS CVL.
  - Une attestation de formation aux premiers secours : AFPS, PSC1, PSE1 ou PSE2, AFGSU, SST(en cours de validité).
  - Une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (PAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans.
  - Une attestation de réussite aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (précisées en annexe IV de l'arrêté du 5 septembre 2016).
  - Satisfaire aux épreuves de sélection.
- Inscriptions en ligne sur le site internet du CREPS (<http://www.creps-cvl.fr>). **Aucune inscription en format papier.**

## ► Les exigences préalables à l'entrée en formation : **03/04/23 ou 03/07/22**

Les épreuves sont en fonction des options.

### Option : «Cours collectif» :

- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple.

La trame des enchaînements de l'épreuve n°2 figure en annexe

### Option : «haltérophilie et musculation» :

- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices figurant dans le tableau en annexe.

## ► Les épreuves de sélection : le 3 et/ou 4 juillet 2023

Les objectifs des épreuves de sélection sont :

- Vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser et à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.
- Vérifier la motivation des candidats et leurs implications dans le milieu professionnel ou associatif (notion de projet personnel et de projet professionnel).
- Vérifier les connaissances des candidats dans les domaines scientifiques (anatomie, physiologie, psychologie).

### Epreuves :

#### Pour une inscription dans l'option « Cours Collectifs » :

1/ La rédaction d'un dossier d'environ 10 pages, que le candidat remettra par courriel une semaine au plus tard avant la date des tests de sélection.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

-Présentation personnelle

-Projet à plus ou moins long terme dans l'éventualité de l'obtention du diplôme

-Vécu personnel dans le champ des métiers de la forme et en matière d'activité et de pratique physique sportive, compétitive ou non (ancienneté de pratique, niveau, records personnels...)

-Un exemple de séances faites par le candidat (minimum 2 ; maximum 4)

-La présentation de la structure d'alternance, du tuteur/trice.

L'ensemble du dossier devra être au format PDF.

2/Un QCM relatif aux sciences biologiques et humaines en lien avec l'activité physique (30 minutes).

3/Un oral relatif à la présentation du candidat, à l'exposé de ses motivations, en fonction de son projet de formation et projet professionnel suivi d'un entretien avec un jury (20 minutes).

Pendant cet oral, présentation d'une vidéo (maxi 2') où le candidat s'est filmé sur un bloc chorégraphique (step, LIA, Renforcement musculaire...).

Le candidat amène cette vidéo sur une clé USB et la présentera au jury le jour de l'entretien.

**Ces deux documents (dossier et vidéo) sont obligatoires ; sans eux, les candidats ne seront pas autorisés à passer les épreuves.**

Les candidats ex stagiaires du CREPS Centre Val de Loire déjà titulaires d'une option du BPJEPS AF / AGFF sont dispensés de ces épreuves de sélection.

#### Pour une inscription dans l'option « Haltérophilie / Musculation » :

1/ La rédaction d'un dossier d'environ 10 pages, que le candidat remettra par courriel une semaine au plus tard avant la date des tests de sélection.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

-Présentation personnelle

-Projet à plus ou moins long terme dans l'éventualité de l'obtention du diplôme

-Vécu personnel dans le champ des métiers de la forme et en matière d'activité et de pratique physique sportive, compétitive ou non (ancienneté de pratique, niveau, records personnels...)

-Un exemple de séances faites par le candidat (minimum 2 ; maximum 4)

-La présentation de la structure d'alternance, du tuteur/trice.

L'ensemble du dossier devra être au format PDF.

2/Un QCM relatif aux sciences biologiques et humaines en lien avec l'activité physique (30 minutes).

3/Un oral relatif à la présentation du candidat, à l'exposé de ses motivations, en fonction de son projet de formation et projet professionnel suivi d'un entretien avec un jury (20 minutes).

Pendant cet oral, présentation d'une vidéo (maxi 2') où le candidat s'est filmé sur un geste / série en musculation (haltérophilie, force athlétique, perf maximale...).

Le candidat amène cette vidéo sur une clé USB et la présentera au jury le jour de l'entretien.

**Ces deux documents (dossier et vidéo) sont obligatoires ; sans eux, les candidats ne seront pas autorisés à passer les épreuves.**

Les candidats ex stagiaires du CREPS Centre Val de Loire déjà titulaires d'une option du BPJEPS AF / AGFF sont dispensés de ces épreuves de sélection.

Pour une inscription en double option :

1/ La rédaction d'un dossier d'environ 10 pages, que le candidat remettra par courriel une semaine au plus tard avant la date des tests de sélection.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

-Présentation personnelle

-Projet à plus ou moins long terme dans l'éventualité de l'obtention du diplôme

-Vécu personnel dans le champ des métiers de la forme et en matière d'activité et de pratique physique sportive, compétitive ou non (ancienneté de pratique, niveau, records personnels...)

-Un exemple de séances faites par le candidat (minimum 2 ; maximum 4)

-La présentation de la structure d'alternance, du tuteur/trice.

L'ensemble du dossier devra être au format PDF.

2/Un QCM relatif aux sciences biologiques et humaines en lien avec l'activité physique (30 minutes).

3/Un oral relatif à la présentation du candidat, à l'exposé de ses motivations, en fonction de son projet de formation et projet professionnel suivi d'un entretien avec un jury (20 minutes).

Pendant cet oral, présentation de 2 vidéos (maxi 2' chacune) spécifique à chaque option. Le candidat s'est filmé sur un geste / série en musculation (haltérophilie, force athlétique, perf maximale...) pour l'option HM et sur un bloc chorégraphique (step, LIA, Renforcement musculaire...) pour l'option CC.

Le candidat amène ces vidéos sur une clé USB et la présentera au jury le jour de l'entretien.

**Ces deux documents (dossier et vidéo) sont obligatoires ; sans eux, les candidats ne seront pas autorisés à passer les épreuves.**

► **Le positionnement : du 4 au 5 juillet 2023**

Le positionnement est l'analyse de la situation du candidat ayant réussi les épreuves avant son entrée en formation, d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du diplôme et d'autre part, à ses acquis (expérience bénévole ou salarié, acquis divers). Un parcours individuel de formation est alors proposé par le CREPS.

► **Les dates de la formation : du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024**

**Ces dates sont données sous réserve de changements**

## ▶ L'organisation de la formation :

- La formation est organisée en 4 unités capitalisables (U.C.) et s'appuie sur une alternance : centre de formation/structures de stage (stage de mise en situation pédagogique).
- Le diplôme BP JEPS est obtenu par la capitalisation de 4 unités capitalisables.

<p><b>UC 1</b> <b><u>ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</u></b></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>OI 1-1 : EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle OI 1-2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté OI 1-3 : EC de contribuer au fonctionnement d'une structure</p>	<p><b>UC transversales identiques pour tous les BP JEPS</b></p>
<p><b>UC 2</b> <b><u>METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE</u></b></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>OI 2-1 : EC de concevoir un projet d'animation OI 2-2 : EC de conduire un projet d'animation OI 2-3 : EC d'évaluer un projet d'animation</p>	
<p><b>UC 3</b> <b><u>CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES DE LA FORME</u></b></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>OI 3-1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3-2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3-3 : Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</p>	<p><b>UC communes identiques pour les deux options du BP JEPS « AF »</b></p>
<p><b>UC 4a</b> <b><u>MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS »</u></b></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>OI 4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option OI 4-2 : Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option OI 4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité</p>	<p><b>Option « Cours collectifs »</b></p>
<p><b>UC 4b</b> <b><u>MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU 1er NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE DANS L'OPTION « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION »</u></b></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>OI 4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option OI 4-2 : Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option OI 4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité</p>	<p><b>Option « Haltérophilie et musculation »</b></p>

## ► Le calendrier de la formation :

- ✓ Exigences préalables à l'entrée en formation : **le 3 avril 2023 ou le 3 juillet 2023**
- ✓ Epreuves de sélection : **le 3 et/ou 4 juillet 2023**
- ✓ Positionnement : **du 4 au 5 juillet 2023**
- ✓ Date de formation : **du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024** (dates données sous réserve de changements)
- ✓ Durée de formation en centre
  - Environ 650 heures, pour l'option « Haltérophilie / Musculation »
  - Environ 640 heures, pour l'option « Cours Collectifs »
  - Environ 865 heures pour 2 options

**Remarques : les candidats déjà titulaires d'un BPJEPS sont dispensés des UC transversales 1&2)**

- ✓ Durée de formation en structure de stage :
  - 500 heures
  - 250 heures, si titulaire d'une option du BPJEPS AF

## ► \* Le coût de la formation :

**\*Sous réserve de modifications de tarifs au CA du mois d'Avril 2023**

Frais d'inscription aux TEP : **30 € repas compris (60 € si inscription sur deux options)**

Frais d'inscription à la formation : **25€**

Frais pédagogiques (9 € de l'heure de formation en centre) :

- Environ 5850€ pour l'option « Haltérophilie / Musculation »
- Environ 5760 € pour l'option « Cours Collectifs »
- Environ 7785 € pour 2 options

Le coût de la formation est fonction du nombre d'heures définies dans le parcours individualisé de formation.

Possibilité d'hébergement et de restauration au sein du CREPS en fonction des disponibilités.

## ► FINANCEMENT DES FORMATIONS

- Consulter le site internet du CREPS en suivant le lien ci-après : <https://www.creps-cvl.fr/formation.financement>
- Dispositif SESAME (sauf pour les étudiants boursiers) pour les frais de restauration, d'hébergement et de déplacements.

Renseignements complémentaires auprès de Mme MARANDON Brigitte ([brigitte.marandon@creps-cvl.fr](mailto:brigitte.marandon@creps-cvl.fr))